



AVIS PUBLIC

Dérogation Mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 364 rue Saint-Joseph, à la salle La Chapelle, le 18 août 2025 à 19h00, à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande formulée pour le lot 3 950 868 localisé au 200 rue Talbot

- Article 4.1 *Nombre de bâtiments principaux sur un terrain* prévoit qu'un seul bâtiment principal peut être ériger sur un terrain. La demande a pour but d'autoriser un (1) bâtiment principal supplémentaire faisant partie intégrante d'une seule et même propriété, pour un total de quatre (4) bâtiments, étant donc dérogatoire de trois (3).

Donné à Laurier-Station, ce 18^e jour de juillet 2025

Stéphane Dion
Directeur général, greffier-trésorier